sont restées sans réponse jusqu'à ce jour. On n'a pas tenté de réfuter une seule de mes allégations relatives à cette affaire, soit l'an dernier soit durant la présente session. Certains membres du Gouvernement sont un peu au fait de ce qui s'est passé en ces années-là et j'espère qu'avant la fin du présent débat quelques-uns d'entre eux entreprendront d'expliquer à la Chambre pour quelle raison on a choisi, entre tous autres dans le Dominion du Canada, ce monsieur W. T. R. Preston, pour préparer un rapport sur une question de cette importance. L'an dernier, j'exprimai ma conviction que la question des transports était un des grands problèmes que le pays eût à résoudre. Des tarifs de transport exhorbitants absorbent les bénéfices d'affaires et ajoutés aux salaires élevés qui ont cours de même qu'à certaines autres circonstances désavantageuses, sont responsables de l'abandon de la terre par un bon nombre d'agriculteurs et de la mauvaise situation général du moment. Mais en dépit de mes protestations et de la motion que je proposai à la Chambre cet homme fut choisi et maintenant son rapport, daté le 31 décembre, est soumis au Parlement. Le contrat avec sir William Petersen, objet de la présente discussion, fut conclu vingt jours avant l'envoi du rapport Preston. Il y a quelques jours j'ai remarqué dans le Manitoba Free Press un article qui laisse entendre que ce contrat fut conclu au cours de l'été, - voilà assez longtemps. Le journal dit:

Quant à sir William Petersen, ses difficultés semblent résulter d'un changement de ministère survenu en Angleterre l'automne dernier. Le contrat avec le gouvernement canadien fut conclu pendant l'été alors que le ministère Ramsay Macdonald était au pouvoir. Le parti ouvrier en Angleterre fit un accueil très cordial aux offres d'aide de sir William; on dit même qu'avant de signer le contrat il s'était assuré une avance sous l'empire de la loi dite Trade Facilities Act.

Assurément, le ministre du Commerce (M. Low) au lieu d'adopter une attitude belliqueuse en Chambre, aurait pu nous parler franchement au sujet de cette question et alors, j'en suis sûr, nous aurions évité une bonne part de toute cette discussion. Mais non, il a voulu, étrangement, déclarer que le Gouvernement n'entendait pas accepter la responsabilité de ce contrat qui pourtant, a-til dit, n'est point susceptible du moindre changement. Le ministre a affirmé son intention de faire soumettre à un comité spécial de la Chambre ce contrat qu'on ne peut modifier. Il est sans précédent qu'un ministre soumette son programme à un comité spécial et qu'il ne puisse le changer au besoin. Je ne crois pas qu'un seul honorable député ait connaissance que cela se soit jamais fait par le passé. Mes honorables amis à ma gauche peuvent dire: "Oh! mais c'est la méthode démocratique". Cela peut être dé-mocratique à leur sens, mais j'ose dire que cela n'est pas conforme aux traditions parlementaires britanniques. Il ne manque à ce contrat que la ratification du Parlement. Puisque le Gouvernement a conclu le marché pourquoi n'en accepte-t-il pas toute la responsabilité et ne soumet-il pas toute la question au comité général de la Chambre comme à l'ordinaire? La majorité des membres ne sauront pas ce qui se passe au comité spécial et il faudra tout reprendre la discussion à nouveau, car chacun des honorables membres de la Chambre a autant le droit que les membres du comité spécial de tout savoir au sujet de cette question. Est-ce que le ministre ne connaît pas, est-ce que le Gouvernement ne connaît pas les arguments qu'il peut faire valoir pour amener la Chambre à ratifier ce contrat? Faut-il communiquer avec la Chambre par l'intermédiaire d'un comité spécial, mander des témoins devant ce comité et mettre tous les autres députés dans l'obligation d'interroger les membres du comité pour savoir à quoi s'en tenir? A la Chambre des communes en Angleterre, on a toujours suivi la coutume de soumettre aux représentants du public les plus amples renseignements sur toute question. Mais voici qui a son importance: Le Gouvernement apparemment a abandonné le rapport de W. T. R. Preston, et même aujourd'hui il ne se fie pas non plus au rapport du comité extraordinaire qui siégea voilà deux sessions ni à celui du comité de l'agriculture; en effet, hier soir vers la fin de son discours l'honorable représentant de Lunenburg (M. Duff) a eu bien soin de souligner que le Gouvernement, lorsqu'il a signé ce contrat, s'est inspiré de certains renseignements tirés d'une source autre que ces deux comités. Alors, pourquoi le Gouvernement ne soumet-il pas le contrat à la Chambre. Si des circonstances comme celles que signalent le Manitoba Free Press ont nécessité une modification du contrat que le Gouvernement conclue une nouvelle convention avec sir William Petersen, au besoin, et qu'il la soumette à l'approbation de la Chambre comme cela se fait toujours. Pourquoi tout ce trompe-l'œil d'un comité spécial, témoins, exposés et le reste, si le Gouvernement va modifier son marché? J'ose dire que vu le caractère du contrat, s'il est renvoyé devant un comité spécial il ne reviendra jamais devant la Chambre. Et je crois que le Gouvernement en serait bien aise. Hier soir le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) s'est efforcé de traiter cette question. Et qu'a-t-il fait?

L'hon, M. GRAHAM: Un exposé de tout premier ordre.